

Compte-rendu de la conférence consacrée à la lutte contre le harcèlement scolaire.

Mardi 07 novembre 2023, salle polyvalente Samuel Paty, de 14h à 16h.



Compte-rendu rédigé par Sophie Therond

PUBLIC CIBLE : les délégués de classe de secondes professionnelles, générales et de 3ème prépa métier

INTERVENANTS PRESENTS :

CIVIS association

Didier JAFFIOL

Monique FEGER

Lorelei VINEL

Alexandre BOUVIER

Représentant de la ville

Mme EL OKKI Nadia responsable laïcité d'Alès agglomération

SDIS

Samy FERRE

Voyages culturels

Joel BAPTISTE

Isalyne CASSANT

Cathy ROUVEYROL

Police

M. Palumbo

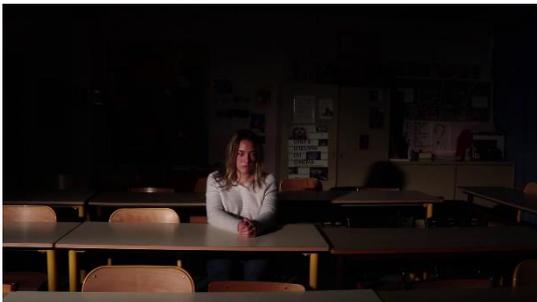
Intervenants internes : Mr Regnier Thierry, APS ; Aurore Henry, CPE ; Sophie Therond, enseignante CAV

Participation à la réunion : Trois AEDs (Noémie et Marine du général et Caroline de la SEP)

DEROULE DE LA CONFERENCE :

1) La définition du harcèlement, de ses diverses formes, de leurs conséquences psychologiques et de comment y faire face :

-Diffusion du montage de clips de l'option (primés au concours académique « Non au harcèlement ») définissant de manière très large le harcèlement.



-Le témoignage d'un parent, de madame Fraisse, pour illustrer les conséquences du harcèlement.



-Les conséquences pénales du harcèlement.

C'EST QUOI LE HARCELEMENT?

TU ES HARCELEUR (SE) SI

- ✓ Tu te moques sans cesse d'un(e) de tes camarades
- ✓ Tu diffuses des faux messages sur les réseaux sociaux
- ✓ Tu publies des photos humiliantes
- ✓ Tu fais courir des rumeurs mensongères
- ✓ Tu bouscules ou tu frappes régulièrement ton (ta) camarade
- ✓ Tu lui voles ses affaires de classes
- ✓ ...

TU RISQUES

SANCTION

LE HARCELEMENT EST PUNI PAR LA LOI (n°2022-299 du 2 mars 2022)

- **3 ans d'emprisonnement et 45 000 €** d'amende lorsque'il a causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à 8 jours ou n'a entraîné aucune incapacité de travail.
- **5 ans d'emprisonnement et 75 000 €** d'amende lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à 8 jours.
- **10 ans d'emprisonnement et 150 000 €** d'amende lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.

MAIS AUSSI

- Un stage de « sensibilisation aux risques liés au harcèlement scolaire » peut être prononcé par un juge.
- Pour mieux lutter contre le cyberharcèlement sur les réseaux sociaux, les téléphones portables et les ordinateurs utilisés pour harceler un élève ou un étudiant pourront être saisis et confisqués.
- Les sanctions peuvent être disciplinaires, au sein de l'établissement : l'avertissement, le blâme, la mesure de responsabilisation, l'exclusion temporaire de la classe (qui ne peut excéder huit jours), l'exclusion temporaire de l'établissement (qui ne peut excéder huit jours), l'exclusion définitive de l'établissement.

SITU ES VICTIME

- 1 SE CONFIER**
N'aie pas honte ou peur des représailles !
Ose te confier à un adulte du collège mais aussi à tes parents, à ton grand frère ou la grande sœur. Ne laisse jamais la situation s'installer dans le temps.
- 2 SE PROTÉGER**
Pour éviter tout problème sur Internet, ne donne jamais de détails sur ta vie privée et réfléchis avant de diffuser des photos. Ne donne jamais tes mots de passe, ce sont des informations très personnelles.
- 3 SIGNALER UN ABUS**
Sur Facebook, tu peux signaler un contenu abusif et « bloquer » les amis qui n'en sont pas. Les comptes des agresseurs peuvent eux aussi être bloqués.
- 4 TÉLÉPHONER**
Si tu es victime de harcèlement à l'École, tu peux appeler le numéro gratuit « Stop Harcèlement » **30 18** ou **30 20**
- 5 PORTER PLAINTE**
Dans les cas les plus graves, il est possible de porter plainte contre l'auteur du harcèlement. C'est à tes parents, qui sont tes représentants légaux, d'effectuer cette démarche.

2) A qui s'adresser en cas de harcèlement ?

-Intervention de médiateurs, APS, CPE



Aurore Henry, CPE



Thierry Regnier, APS



Monsieur Palumbo, Police.

PAUSE à 15h : l'association *Voyages culturels* qui promeut la lecture propose un "Lâchers de livres" dans la salle Samuel PATY.



3) Comment réagir face au harcèlement ?

-Définition développée et approfondie avec **les 3 F et le DTI (Décrire, Traduire ce que cela provoque et Influencer)**. Pendant ce temps, dans la salle, au milieu du public, simulation par des membres de la CIVIS d'une scène de harcèlement. Les élèves n'étant pas prévenus, comment vont-ils réagir face à la situation ?



Alors que la conférence se déroule, Loris aperçoit le « harcèlement » et commence à réagir.



Il demande au « harceleur » d'arrêter d'indisposer la jeune fille assise à côté de lui.



Monsieur Jaffiol intervient et explique la mise en situation. Le public applaudit les élèves qui, spontanément, ont agi pour protéger la jeune fille.



Monsieur Jaffiol entame le débat : qu'ont-ils dit ou fait pour arrêter le harcèlement qui se déroulait sous leurs yeux ? N'ont-ils pas pris de risques ?

-Appropriation des 5D par des mises en situation : un exemple de mise en situation : comment réagir quand on est victime d'un harceleur ou que l'on assiste, par exemple, à un geste déplacé dans le bus ?



-Enfin des clips informatifs et explicatifs sont diffusés pour compléter la réflexion sur les 5D (ceux de la fondation l'Oréal et ceux de l'option CAV) et inviteront à la discussion.



capsule l'Oréal

Exemple : D 5 -DOCUMENTER au café :



capsule Option CAV

Exemple : D 5 -DOCUMENTER au lycée :